

A notifier par la  
chancellerie d'Etat à :

.....Cadastre.....

Adresse :

Finances .....  
Instruction .....  
Police .....2.....  
Travaux .....5.....  
Intérieur .....2.....  
Economie .....  
Prévoyance .....  
Militaire .....  
Chancellerie .....1.....

3211 .mb      **PROJET**      20/7/76  
d'arrêté présenté par le département  
travaux publics

Sautier .....3.....  
Serv. légis. ....  
CIA ou CP .....  
Bur. habit. ....  
Intéressés .....

Feuille d'avis ?  
OUI - ~~NON~~  
  
Presse ?  
OUI - ~~NON~~

Timbre du Conseil d'Etat

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin  
sur le territoire de la commune de  
Vandoeuvres.

du

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Vandoeuvres du  
4 mai 1976 ;

vu le préavis favorable de la commission can-  
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères  
et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

### A R R E T E

La dénomination suivante :

Chemin de Bessinge (lieu-dit) CV\_56154  
au chemin, sans issue, partant du chemin de la Rippaz en direction  
de Bessinge.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er septembre 1976.

